LA PHARMACIE PICCIOLA ET LA SANTÉ PUBLIQUE Á TRIESTE PENDANT LES ÉPIDÉMIES DE CHOLÉRA DU XIX SIÈCLE.

Giorgio du Ban

Museo della Farmacia Picciola

Via A. Caccia 3

34129 Trieste – Italia

gduban@inwind.it

Après avoir connu des problèmes de petite vérole et de peste, l'Europe fut affectée par de très graves épidémies de choléra[1]. La maladie était partie du Bengale en 1817 et avait atteint Vienne en 1831, où elle fut sans doute bloquée par des lois sanitaires à l'avant-garde pour l'Europe, promulguées dès 1770 par l'impératrice Marie-Thérèse, ce qui épargna Trieste et la péninsule italienne[2]. À Paris la situation hygiénique était exécrable et parmi les nombreux pharmaciens qui s'occupaient de cette grave épidémie, il y avait aussi l'étudiant Claude Nativelle, âgé de vingt ans, fils d'un herboriste, qui allait découvrir la digitaline par la suite[3].



Fig. 1

Il faut rappeler qu'au XIX[e] siècle la maladie n'était plus attribuée à une intervention d'origine divine, diabolique ou magique, mais qu'elle était encore tout de même considérée comme soumise à des influences cosmiques et astrologiques. La thérapie se basait encore fondamentalement sur le fait d'éliminer du corps malade les humeurs et les miasmes qui le tourmentaient, à l'aide de saignées et de purges.

En ce qui concerne les saignées, il ne faut pas oublier que les sangsues furent utilisées jusqu'en 1960, et même plus (fig1).

On disserta longtemps sur les causes et les modalités de diffusion de la maladie: le premier à trouver la solution du problème, en 1854, fut Filippo Pacini (1812-1883) qui, armé d'un microscope rudimentaire, remarqua des germes en mouvement dans l'intestin de personnes

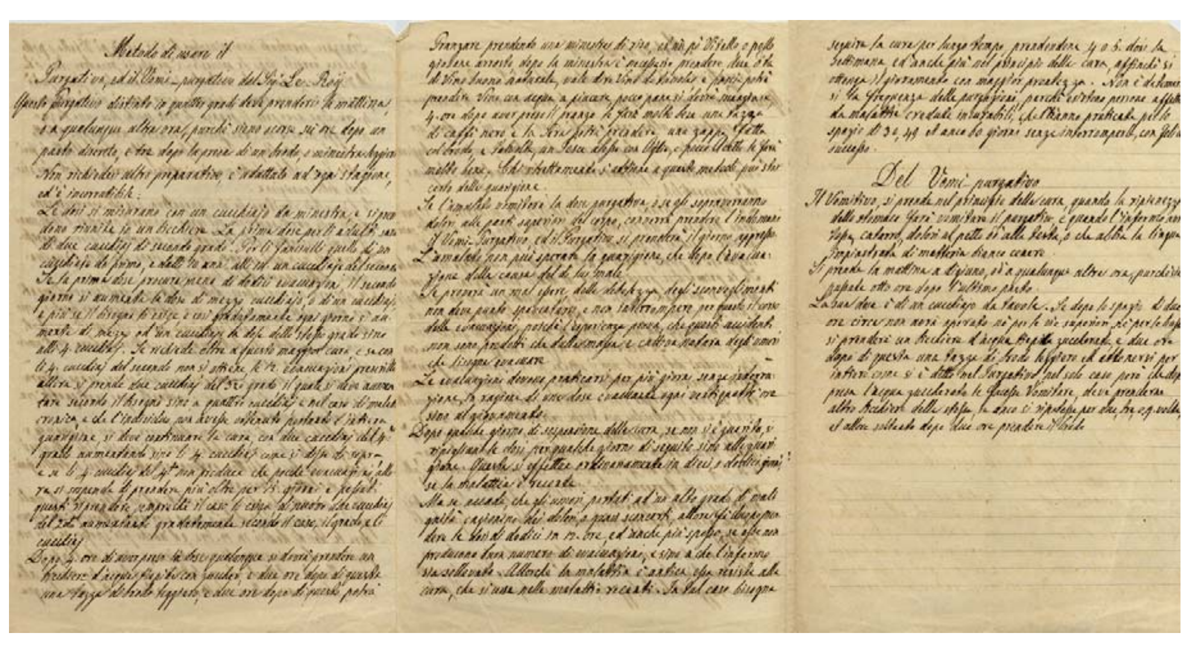
souffrant de choléra; il les considéra comme étant à l'origine de l'infection et les classifia comme *vibrions*, mais sa découverte passa inaperçue. Environ 30 ans plus tard, Robert Koch (1843-1910) redécouvrira l'agent de l'infection; la nouvelle passera pour une nouveauté et ce n'est qu'à cette époque que l'on parlera de contagion et que l'on essaiera de remédier à la déshydratation qui provoque la perte de 10–20 litres de liquides dans les premières 24 heures, à cause des vomissements et des diarrhées.

L'idée de saigner un malade de choléra est donc pour le moins inopportune, tandis que celle d'administrer une purge est décidément dangereuse, mais on peut accepter comme hypothèse séduisante que si le patient résiste à une autre déshydratation, l'augmentation du péristaltisme peut déterminer l'expulsion mécanique du germe.

Le choix des substances purgatives varie énormément et leur efficacité dépend de théories pouvant arriver à des solutions excessives inquiétantes.

En France, à la fin du XVIIIe siècle, un certain M. Le Roy ayant ressorti un "médicament secret" écrivit un livre intitulé *La médecine curative ou la Purgation*, qui fut traduit en italien à partir de la onzième édition parisienne et publié pour la première fois en 1822 à Bologne[4]. Dans une note signée personnellement par Le Roy, il est recommandé aux malades de se méfier des apothicaires parce que, nous dit-il, il existe parmi eux *des hommes sans délicatesse*, capables de se procurer des bouteilles ressemblant à celles du pharmacien Cottin (un expert, qui était ...son gendre), et de les remplir d'une solution quelconque en y appliquant une étiquette contrefaite.

Non sans raison, Corvi parlera du livre de Le Roy comme ayant eu *un succès d'édition incroyable du début du XIXe siècle.* D'ailleurs Giov. Ant. Picciola senior de Trieste le connaissait parfaitement; il avait bien pris note de sa main du *Mode d'emploi du Purgatif, et du Vomi-purgatif de M. Le Roy* (fig 2), et la formule des pilules figure dans son formulaire personnel de poche.


Metodo di usare il Purgativo ed il Vomi-purgativo del Sig. Le Roy

Del Vomi-purgativo

Fig.2

Nous avons retrouvé des étiquettes de l'Elixir, dont la date d'impression peut être définie en raison du nom de la rue (1857-1919); il y en a tellement que l'on peut supposer une préparation fréquente, bien que

les autorités attentives des Habsbourg aient déjà essayé de limiter en 1825 par un *Édit* (fig. 3) - mais apparemment en vain – l'emploi inconsidéré du remède.



N.ro 3364.

EDITTO.

Venuta a cognizione la superior Autorità dell' Eccelso Governo, che degli individui ed anco dei Speziali si occupano della vendita illegale d' un antidoto specifico per tutte le malattie sotto il nome del Le Roy, il quale non è altro che un purgante forte drastico, divenuto fuori di uso già da lungi nella sua patria a causa delle dannose conseguenze: e giacchè un tale rimedio equivoco e violento può divenire non solo sommamente nocivo alla umana salute senza un espressa ordinazione medica, ma pur anco mortale, si crede doveroso ed utile di rendere di ciò avvertito il pubblico, amonindo nello stesso tempo li venditori di questo specifico, che ogn' uno il quale verrebbe colto nella vendita di questa tintura, sarà trattato e castigato quall' illecito venditore de' veleni, colla confisca, e distruzione di tutte le sue provvisioni.

IGNAZIO DE CAPUANO
Cavaliere dell' Imp. Ordine Austriaco di Leopoldo,
Ces. Reg. effettivo Consigliere di Governo,
e Preside del Magistrato.

Dall' Imp. Reg. Magistrato Politico Economico.

TRIESTE, il dì 20 Maggio 1825.

ANTONIO PASCOTINI Nobile d' Ehrenfels
Segretario.

— *Dalla Tipografia Weis.* —

Fig. 3

À Trieste les premiers cas de choléra firent déjà leur apparition en novembre 1835, mais l'épidémie proprement dite commença le 27 mars 1836 pour finir le 18 octobre de la même année.

Nous avons vu que la contagiosité de la maladie n'était pas toujours acceptée, car on la croyait due à des miasmes. Le prof. Giacomandrea Giacomini (1796-1849) qui, avec Giovanni Semmola (1793-1865), sont considérés comme les meilleurs défenseurs de l'idée de la pharmacologie proprement dite, basée sur le principe expérimental - alors que c'était encore le vieil empirisme qui dominait dans le reste du monde - écrit[5]: *Ceci dit, le cholera pestilentiel est l'une de ces maladies qui ne se communiquent pas par inoculation. Ceci a été démontré par des expériences faites à plusieurs endroits, aussi bien sur des animaux que sur des hommes...* Il faut rappeler que la contagion se fait uniquement de façon orale, à partir des selles.

On arrive au diagnostic qui parle *d'une phlébite universelle véhémente ou aiguë*, et par conséquent d'un traitement qui, en dehors de divers remèdes, se base sur deux *moyens mécaniques* fondamentaux: *La saignée donc, faite à temps et dès le début et généreusement, semble le remède le plus opportun... et... la soustraction de chaleur... avec l'adoption du bain froid et gelé.*

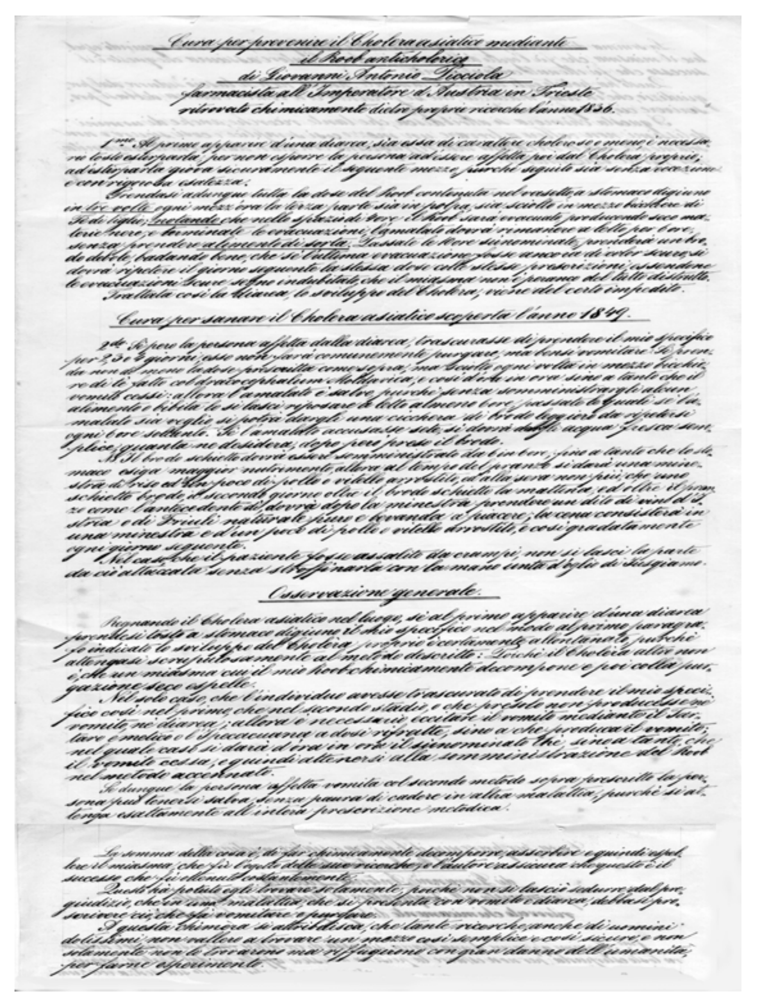
Les recherches menées par le pharmacien Picciola dans son laboratoire pour trouver un traitement contre le cholera portent à la formule de son *Roob anticholerico*

Pulpe de tamarin pur, trois onces

Sirop de vinaigre blanc pur, une once

Sel spécial du Glauber, deux drachmes (sulfate de sodium)

suivie, pendant la seconde épidémie de 1849, d’une page explicative (dans une très belle écriture) avec un mode d'emploi précis et des règles diététiques sévères (fig. 4).

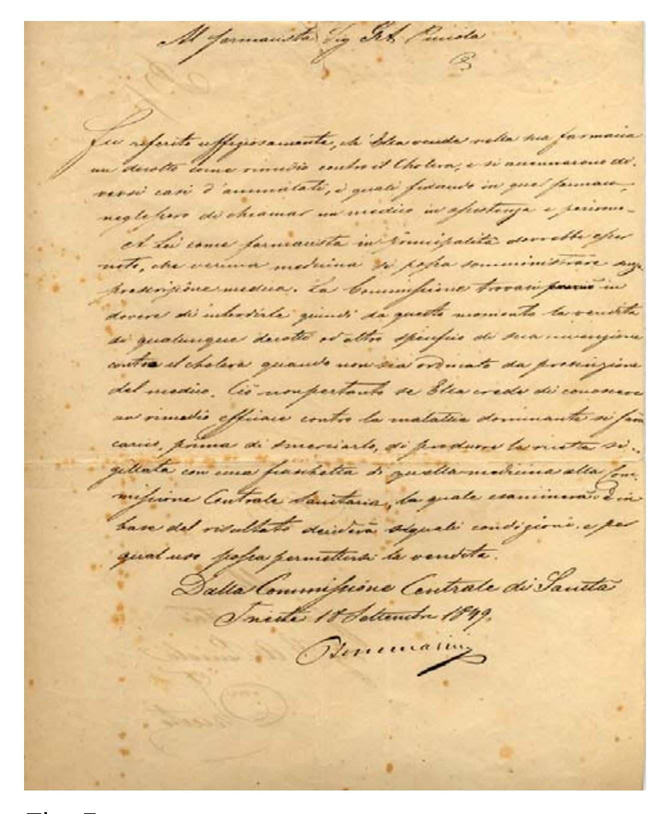

Cura per prevenire il Cholera asiatico mediante
il Rob anticholerico
di Giovanni Antonio Picciola
farmacista all'Imperatore d'Austria in Trieste
ritrovato chimicamente dietro proprie ricerche l'anno 1836.

Cura per sanare il Cholera asiatico scoperta l'anno 1849.

Osservazione generale

Fig. 4

Le 18 septembre, Picciola reçoit de la Commission centrale pour la Santé l'interdiction de vendre son remède sans ordonnance médicale; bien qu’il s’agisse de plusieurs décès, la notification garde un ton débonnaire et il est même considéré que le remède pourrait être d'une certaine utilité thérapeutique, à condition de fournir un échantillon et la formule (fig.5).


Al farmacista Sig. G.B. Picciola

3

Fu riferito uffiziosamente, che Ella vende nella sua farmacia un decotto come rimedio contro il Cholera; e si annunciarono diversi casi d'ammalati, i quali fidando in quel farmaco neglessero di chiamar un medico in assistenza e perirono.

A Lei come farmacista in Principalità dovrebbe esser noto, che veruna medicina si possa somministrare senza prescrizione medica. La Commissione trovasi quindi in dovere di interdirle da questo momento la vendita di qualunque decotto od altro specifico di sua invenzione contro il cholera quando non sia ordinato da prescrizione del medico. Ciò non pertanto se Ella crede di conoscere un rimedio efficace contro la malattia dominante, si faccia carico, prima di smerciarlo, di produrre la ricetta sigillata con una fiaschetta di quella medicina alla Commissione Centrale Sanitaria, la quale esaminerà e in base del risultato deciderà a quali condizioni e per qual uso possa permettersi la vendita.

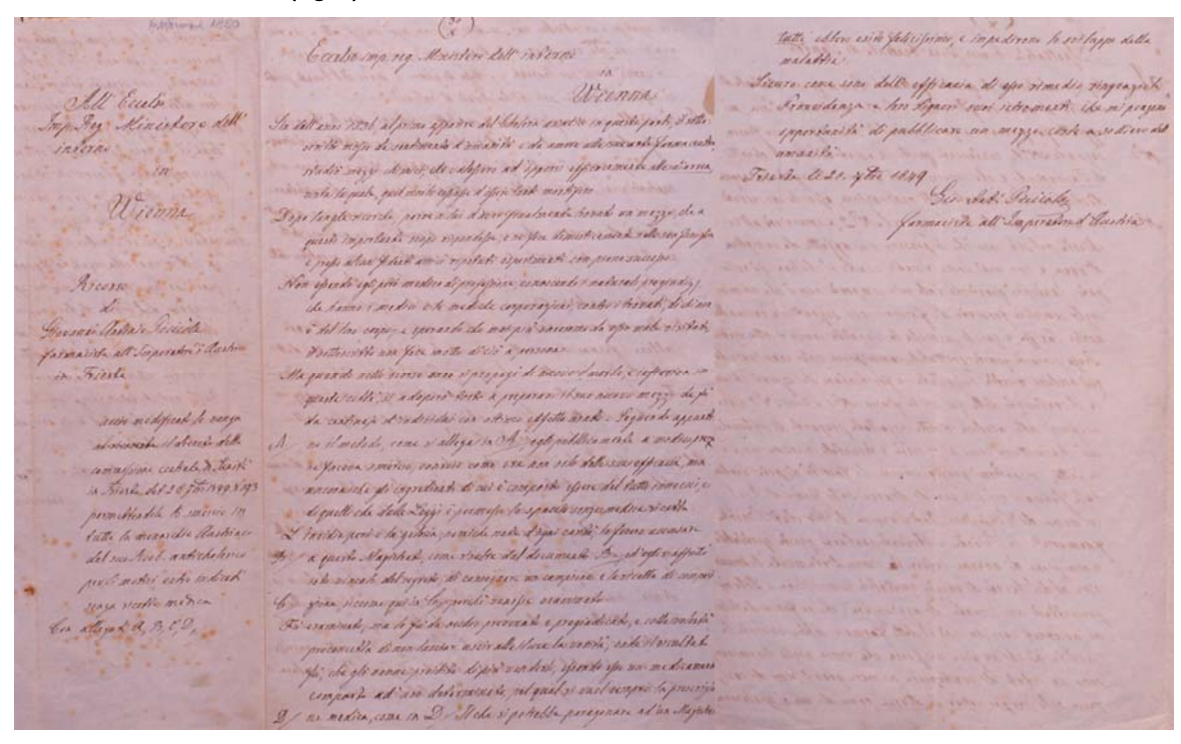
Dalla Commissione Centrale di Sanità

Trieste 18 Settembre 1849.

Fig. 5

Il a été dit que Vous vendez une décotion dans votre pharmacie comme rémede contre le choléra… les malades négligérent d'appler le médicin à l'aide et périrent…Ceci du moins si vous croyez connaître un remède efficace contre la maladie dominante…

Picciola répond immédiatement, le 20 septembre, par une "*trés humble supplique*" où il donne des détails sur les composants du remède, sa méthode et ses résultats (fig.6)


All' Eccelso Imp. Reg. Ministero dell' interno in Vienna

Eccelso imp. reg. Ministero dell' interno in Vienna

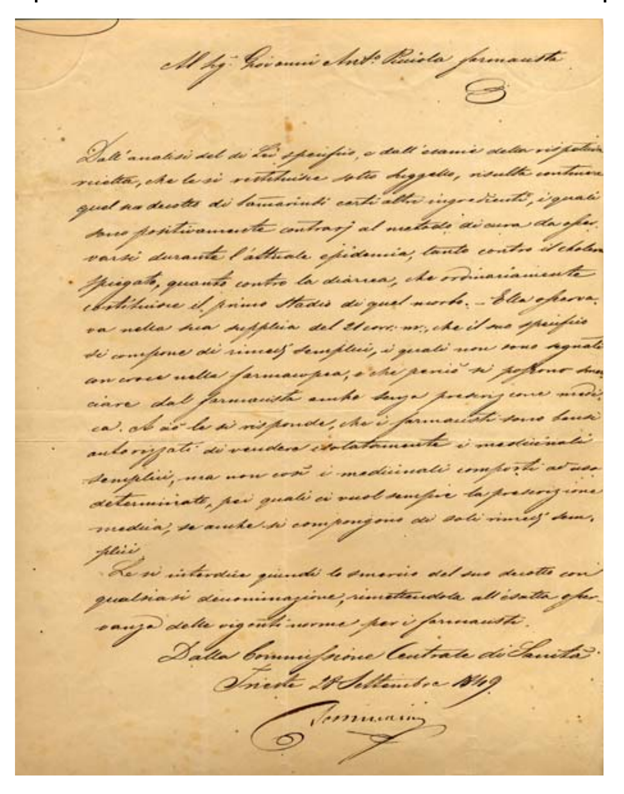
Trieste li 21 7bre 1849

Gio. Batt. Picciola, farmacista all' Imperatore d'Austria

Fig. 6

La prise de position négative des autorités sanitaires ne se fait pas

attendre non plus (fig. 7): on peut remarquer qu’en 10 jours à partir de la dénonciation “*officieuse*” la question est close. (Il serait intéressant de faire une comparaison avec la méthode Di Bella à notre époque).



Al Sig. Giovanni Ant.o Picciola farmacista

8

Dall'analisi del di Lei specifico, e dall'esame della rispettiva ricetta, che le si restituisce sotto sigillo, risulta contenere quel suo decotto di tamarindi certi altri ingredienti, i quali sono positivamente contrarj al metodo di cura da osservarsi durante l'attuale epidemia; tanto contro il cholera spiegato, quanto contro la diarrea, che ordinariamente costituisce il primo stadio di quel morbo. – Ella osservava nella sua supplica del 21 corr. m., che il suo specifico si compone di rimedj semplici, i quali non sono segnati con croce nella farmacopea, e che perciò si possono smerciare dal farmacista anche senza prescrizione medica. A ciò le si risponde, che i farmacisti sono bensì autorizzati di vendere isolatamente i medicinali semplici, ma non così i medicinali composti ad uso determinato, pei quali ci vuol sempre la prescrizione medica, se anche si compongono di soli rimedj semplici.

Le si interdice quindi lo smercio del suo decotto con qualsiasi denominazione, rimettendola all'esatta osservanza delle vigenti norme per i farmacisti.

Dalla Commissione Centrale di Sanità

Trieste 28 Settembre 1849

Tommasini

Fig. 7

Le 26 janvier, Picciola reçoit une lettre de remerciement de la Municipalité pour son travail pendant l'épidémie: il faut rappeler que les habitants aisés, médecins compris, ainsi que pharmaciens et infirmiers, quittaient la ville à la première alerte de maladie, en suivant une règle de trois: fuir le plus tôt possible, le plus loin possible et pour le plus longtemps possible, en laissant des vides préoccupants dans le domaine de l'assistance publique. Il était sans doute l’un des seuls à rester sur place.

Ne se résignant pas - et peut-être encouragé par la lettre de la Municipalité - Picciola décide de s'adresser à un plus haut échelon... très haut en présentant un “*recours*”:

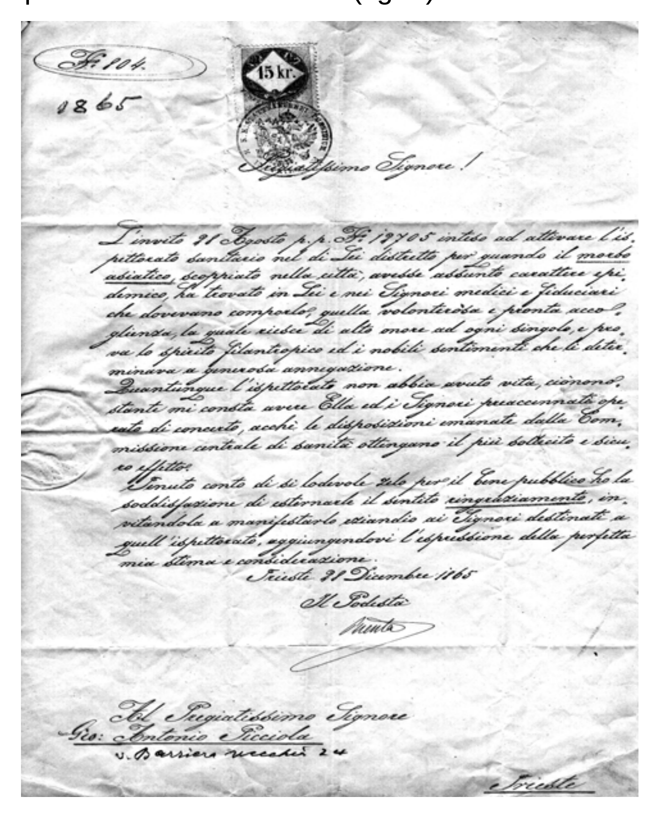
“Au Ministère de l'intérieur à Vienne“!

Il ne semble pas qu’il aie reçu de réponse: le cas avait sans doute déjà été réglé à Trieste.

En 1854 une épidémie éclatera en Ligurie: *Parmi les thérapies soumises à des essais et méritant une certaine attention celle du docteur Pier Vincenzo Gatti, ayant introduit l'homéopathie en Italie, limita la mortalité à 8 % là où dans les hôpitaux elle était de plus de 50%*[6]. Même si ce pourcentage de 8% qui passera ensuite à 16% est à considérer avec précaution, le fait est que les mauvaises langues soutiendront que l'homéopathie a au moins eu le mérite de ne pas soumettre le malade à des traitements meurtriers, tels que les saignées justement. En avril 1855, le général Alessandro La Marmora, qui eut l’idée du corps des bersagliers piémontais, fit imprimer avec un orgueil justifié le rapport sur le *Cholera morbus en 1854 dans le district de Gênes*. En ayant fait appliquer par la pharmacie de l'hôpital militaire des règles hygiéniques très strictes dans toutes les chambrées, et surtout dans les cabinets, il avait obtenu des

résultats probants: les dégâts de l'épidémie avaient été limités et il en été arrivé, par une intelligente observation et avec beaucoup de bon sens, à la conclusion:... *que le cholera ne se propage que par les matières fécales des malades*[7].

D'autres épidémies suivront: la quatrième continuera à se propager pendant deux ans, en raison de la contagion. Dans ces circonstances également Picciola se distinguera pour son zèle professionnel habituel: il avait été chargé par la Mairie d'activer un service d'inspection, avec des médecins et des pharmaciens sous sa direction, mais l'épidémie arrive plus tôt que prévu et le Maire lui écrit (fig. 8):



N. 104.
1865

15 kr.

Pregiatissimo Signore!

L'invito 21 Agosto p.p. N. 19705 inteso ad attivare l'ispettorato sanitario nel di Lei distretto per quando il morbo asiatico, scoppiato nella città, avesse assunto carattere epidemico, ha trovato in Lei e nei Signori medici e fiduciari che dovevano comporlo, quella volonterosa e pronta accoglienza, la quale riesce di alto onore ad ogni singolo, e prova lo spirito filantropico ed i nobili sentimenti che li determinava a generosa annegazione.

Quantunque l'ispettorato non abbia avuto vita, ciononostante mi consta avere Ella ed i Signori preaccennati operato di concerto, acchè le disposizioni emanate dalla Commissione centrale di sanità ottengano il più sollecito e sicuro effetto.

Tenuto conto di sì lodevole zelo per il bene pubblico ho la soddisfazione di esternarle il sentito ringraziamento, invitandola a manifestarlo eziandio ai Signori destinati a quell'ispettorato, aggiungendovi l'espressione della perfetta mia stima e considerazione.

Trieste 21 Dicembre 1865

Il Podestà

Al Pregiatissimo Signore
Gio: Antonio Picciola
v. Barriera vecchia 24
Trieste

Fig. 8

Bien que le service d'inspection n'ait pas vu le jour, malgré tout il me semble que vous et les personnes mentionnées plus haut avez travaillé de façon concrète, pour que les dispositions promulguées par la Commission centrale pour la santé obtiennent les effets les plus rapides et les plus sûrs.

Compte tenu de ce zèle louable pour le bien public, j'ai la satisfaction de vous exprimer mes remerciements les plus sincères, en vous invitant à les transmettre aux personnes destinées à ce service d'inspection, en y ajoutant l'expression de mon estime et de ma considération.

Le 'Fisicato Civico' imprimera avec régularité des affiches d' "Instruction populaire" pour prévenir les épidémies (par exemple, emploi d'acide muriatique dilué 8-10 gouttes dans l'eau). Le 4 août 1892, des "Instructions pour le traitement du choléra" prescrivent, entre autres, des recommandations en mesure de soulager les souffrances des malades - de façon plus ou moins efficace – en faisant des lavements au tanin, des perfusions sous-cutanées de deux litres d'eau bouillie et dans les cas extrêmes des *perfusions intraveineuses avec une solution physiologique de sel de cuisine*.

Selon l'usage de l'époque où l'on faisait rimer les textes, même dans les traités scientifiques, le meilleur poète dialectal Martin Piaggio

(1774-1843) traite du remède de Le Roy à Gênes, tandis que chez nous la maladie inspire un poème au comte Girolamo Agapito (1783-1844), originaire d'Istrie, professeur d'éloquence et d'histoire[8]. Ezio Berti, pharmacien et fils de pharmacien, publiera en 1999 *La rinuncia di Massimiliano* (fig. 9), un roman historique dans lequel il fera guérir cette Altesse Impériale du choléra contracté à Venise, alors qu'il était âgé de treize ans, en faisant intervenir de Trieste "*un pharmacien âgé, un certain Picciola, qui avait inventé, disait-il, un remède*": il s'agissait justement du célèbre "Roob anticholerico"[9].



Fig. 9

Bibliografia

[1]) Tognotti E., Il mostro asiatico. Storia del colera in Italia, Ed. Laterza 2000.
[2]) Gregoric B., "Il chirurgo minore del passato", Il Lanternino", **4** (2001) 14.
[3]) Cahuet A., Claude-Adolphe Nativelle. Histoire d'une vie dans l'histoire d'une époque, Draeger Frères Ed., agosto 1937, pag.55.
[4]) Omodei A., Annali Universali di Medicina, vol.XXXIV (aprile, maggio e giugno), dai Tipi di Gio. Giuseppe Destefanis, Milano 1825
[5]) Giacomini G., Sulla condizione essenziale del cholera-morbus, coi tipi della Minerva, Padova 1836 pag 7,19 e 24
[6]) Peccenini S., A.M. Caviglia, "I rimedi impiegati nella cura del colera del 1854 a Chiavari", Atti e Memorie **3** (1996) 203.
[7]) Loria L. e Vaccarezza G.M., "Uno scritto poco conosciuto di Alessandro La Marmora sul colera a Genova nel 1854", Il Lanternino **2** (2002) 5
[8]) Blasi P., "Girolamo Agapito ed il carme sul cholera morbus del 1836 a Trieste", Il Lanternino **3** (1998) 19.
[9]) Berti E., La rinuncia di Massimiliano, Ibiskos Editrice, Empoli 1999, pag. 19-20.